

OLNET PASTILLE PRO

Remplace : version DPD n°5 du 12/06/2012



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : OLNET PASTILLE PRO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pastille lavage vaisselle pour machines professionnelles. Eau dure.

“Uniquement pour usage professionnel”

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : EYREIN INDUSTRIE.

Adresse : ZI LA CROIX ST PIERRE.19 800.EYREIN.FRANCE.

Téléphone : + 33.(0)5.55.27.65.27. Fax : + 33.(0)5.55.27.66.08.

Courrier Électronique : info-fds@eyrein-industrie.com

Site web : www.eyrein-industrie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)



- Pictogramme(s) de danger
- Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS07

OLNET PASTILLE PRO

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - Généraux** : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
 - Prévention** : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
 - Intervention** : P301+330+331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+361+353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - Stockage** : P403+233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous cléf.
 - Considérations relatives à l'élimination:** P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

- Substance / Préparation** : Préparation.
- Composants** : Ce produit est dangereux.
- Substance(s) dangereuse(s)** : Ce produit est dangereux.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Nr Annexe | No. Enregist. REACH | Classification |
|--------------------------------|--------------------|------------|-----------|--------------|---------------------|---|
| Métasilicate de disodium | : Entre 25 et 35 % | 6834-92-0 | 229-912-9 | 014-010-00-8 | ---- | C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B;H314 STOT SE3;H335 |
| Métasilicate de disodium, 5Aq. | : Entre 25 et 35 % | 10213-79-3 | 229-912-9 | 014-010-00-8 | ---- | C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B;H314 Met. Corr. 1;H290 STOT SE3;H335 |
| Carbonate de sodium | : Entre 10 et 15 % | 497-19-8 | 207-838-8 | 011-005-00-2 | 01-2119485498-19 | Xi; R36 ----- Eye Irrit. 2;H319 |
| Troclosène sodique, dihydrate | : Entre 1 et 5 % | 51580-86-0 | 220-767-7 | 613-030-01-7 | ---- | Xn; R22 R31 Xi; R36/37 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319 |

OLNET PASTILLE PRO

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

STOT SE3:H335
Aquatic Acute 1:H400
Aquatic Chronic 1:H410
EUH031

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- Ingestion** : Rincer la bouche.
Consulter un médecin. Cracher.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes : Oxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Non combustible.
- Protection contre l'incendie** : Porter un équipement de protection adéquat.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection adéquat.

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Rincer abondamment à l'eau. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

OLNET PASTILLE PRO

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
- Précautions spéciales** : Eviter toute exposition inutile.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- TLV[®] -TWA [mg/m³]** : Aucune donnée disponible.
- VLE - France [mg/m³]** : Aucune donnée disponible.
- VME - France [mg/m³]** : Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - **Protection de la peau** : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
 - **Protection des yeux** : Lunettes.
 - **Autres** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Pastille ronde blanche

9.1.b. Odeur

Caractéristique.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

solution à 1 % =12

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Non applicable.

OLNET PASTILLE PRO

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Non applicable.

9.1.g. Point d'éclair

Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

Non applicable.

9.1.i. Inflammabilité

Non applicable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Limites d'explosivité inférieures [%] : Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité supérieures [%] : Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Non applicable.

9.1.l. Densité de vapeur

Non applicable.

9.1.m. Densité relative

Non applicable.

9.1.n. Solubilité

Complète

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Non applicable.

9.1.r. Viscosité

Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

Réserve acide ou alcaline [g NaOH/ 100g] : Aucune donnée disponible.

Température critique [°C] : Non applicable.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "possibilité de réactions dangereuses"

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

OLNET PASTILLE PRO

10.4. Conditions à éviter

Non connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Informations toxicologiques | : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| • Toxicité aiguë | : Aucune donnée disponible. |
| • Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Aucune donnée disponible. |
| • Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Aucune donnée disponible. |
| - Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] | : Aucune donnée disponible. |
| • Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Aucune donnée disponible. |
| • Mutagénicité sur les cellules germinales | : Aucune donnée disponible. |
| Inhalation (rat) [mg/l] (6 heures / 24 heures) | : Aucune donnée disponible. |
| • Cancérogénicité | : Aucune donnée disponible. |
| • Toxicité pour la reproduction | : Aucune donnée disponible. |
| • Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | : Aucune donnée disponible. |
| • Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | : Aucune donnée disponible. |
| - LD50 Admin.cutanée(lapin) [mg/kg] | : Aucune donnée disponible. |
| • Danger par aspiration | : Aucune donnée disponible. |
| Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures] | : Aucune donnée disponible. |
| - Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] | : Aucune donnée disponible. |
| Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg/24h] | : Aucune donnée disponible. |

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|-----------------------------|
| Informations toxicologiques | |
| CL50 96 Heures - poisson [mg/l] | : Aucune donnée disponible. |
| EC50-48h Daphnia magna [mg/l] | : Aucune donnée disponible. |
| IC50 72h Algae [mg/l] | : Aucune donnée disponible. |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|------------------------------------|--|
| Persistance - dégradabilité | : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |
| DBO5 [mg/l] | : Aucune donnée disponible. |
| DCO [mg/l] | : Aucune donnée disponible. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

OLNET PASTILLE PRO

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU :

3262

Etiquetage



14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4. Groupe d'emballage

III

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatives aux détergents.

Ce mélange respecte les règlements Européens (CE) n°648/2004 et n°9007/2006 relatifs à la classification, l'étiquetage et l'emballage des mélanges.

Etiquetage selon règlements n°648/2004 et n° 9007/2006:

Moins de 5% agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés

De 15% à moins de 30%: phosphates

Contient:

Métasilicate de sodium 6834-92-0

Métasilicate de disodium, 5Aq. 10213-79-3

Troclosène sodique, dihydrate 51580-86-0

Less than 5%: non-ionic surfactants, chlorine-based bleaching agents

15% or over but less than 30%: phosphates

Contains:

anhydrous sodium metasilicate (CAS 6834-92-0)

sodium metasilicate, 5Aq (CAS 10213-79-3)

Sodium dichloroisocyanurate dihydrate (CAS 51580-86-0)

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

OLNET PASTILLE PRO

SECTION 16 Autres informations

| | |
|--|---|
| Liste des phrases H pertinentes (Section 3) | : EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 5 - Attention - H302 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Liste des phrases R pertinentes (§ 3) | : R22 : Nocif en cas d'ingestion. R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. R34 : Provoque des brûlures. R36 : Irritant pour les yeux. R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. R37 : Irritant pour les voies respiratoires. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Autres données | : Aucun(e). |
| Révision | : 5 |
| Date d'impression | : 18 / 3 / 2015 |

Ce document a été préparé conformément aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document